

Non, le discours de la rigueur ne rassure pas

FACE AU DRAME du Kosovo, le Conseil fédéral se décide enfin à tenir le gouvernail. En témoignent la désignation d'un coordinateur au sein de l'administration et l'élaboration d'une stratégie pour faire face à l'afflux de réfugiés en provenance de la province yougoslave.

Car jusqu'à présent, la plus grande confusion a caractérisé l'attitude du gouvernement. À peine Ruth Dreifuss manifeste-t-elle un signe d'ouverture en ramenant de Macédoine un groupe de réfugiés, que son collègue Arnold Koller durcit le ton et annonce des mesures restrictives. Et sur le terrain, l'administration, par ailleurs profondément divisée, n'en fait qu'à sa guise.

Comment, dans ces conditions, rassurer une opinion publique partagée entre la compassion et l'inquiétude? Ces gestes contradictoires, plus encore que le discours catastrophiste des partis nationalistes, alimentent les réflexes xénophobes.

Le dispositif de crise annoncé par le gouvernement ne tarira malheureusement pas ces réflexes. En claironnant sa volonté de diminuer l'attractivité de la Suisse, le Conseil fédéral ne calme pas le jeu. Il ne fait que justifier les craintes déjà largement répandues d'un afflux massif de réfugiés kosovars.

Cette valse-hésitation entre ouverture et fermeture reflète une fois de plus la profonde ambiguïté de notre politique d'asile. Nous réussissons tout à la fois à abriter un nombre non

négligeable de personnes victimes de persécutions et de violences tout en maintenant la majorité d'entre elles dans un statut précaire, à faire traîner en longueur les procédures de telle sorte que nombre de renvois légalement justifiés se transforment en tragédies personnelles et, malgré le discours officiel de rigueur, à inquiéter une partie de la population.

La votation de dimanche prochain, quel qu'en soit le résultat, ne résoudra rien. Ce n'est pas en affinant les procédures que nous donnerons une réponse adéquate au problème de l'asile. Mais bien en affrontant

Le Conseil fédéral ne calme pas le jeu, il justifie les craintes

ce problème sur de nouvelles bases. Tout d'abord en décidant rapidement de l'octroi de l'asile.

Les réfugiés politiques, au sens précis des conventions internationales, ne sont pas légion et point n'est besoin d'investigations interminables pour les identifier. Pour les réfugiés de la violence, le Conseil fédéral doit décider chaque année d'un contingent, en collaboration avec le HCR, en fonction de nos possibilités d'accueil. Pour le surplus, la Suisse peut développer son aide sur place. Enfin, seule notre adhésion à l'Union européenne permettra de pratiquer une politique coordonnée à l'échelle continentale. Une coordination non seulement de l'accueil mais aussi et surtout des relations économiques équitables avec les régions pauvres et instables dont une partie de la population est condamnée à fuir. JD

Une réforme qui dérange

La réforme de l'indice des prix à la consommation, annoncée pour l'an 2000, ira bien au-delà de la traditionnelle remise à l'heure effectuée tous les dix ans. Au lieu d'un unique indice servant de pilier au système d'indexation généralisée, l'Office fédéral de la statistique publiera une batterie différenciée de données.

Ce nouveau système de pilotage économique sera plus précis, mais son maniement plus délicat.

PENDANT DES DÉCENNIES, l'influence de l'indice des prix a été capitale pour l'indexation des salaires, l'adaptation des rentes, le calcul partiel des loyers, la hausse des prix agricoles, l'évolution des tarifs publics et autres redevances radio-TV. Il a permis la justification de la hausse des barèmes des artisans, et de multiples autres professions. L'indexation tous azimuts a été sérieusement érodée par la crise, mais l'indice reste une vache sacrée. Sa réforme annoncée par l'Office fédéral de la statistique soulève des vagues qui iront grandissant. Car elle est loin d'être anodine.

Un coût de la vie surévalué

Les statisticiens de l'Office annoncent sans frémir que l'indice du coût de la vie, qu'ils publient depuis des décennies, surévalue l'évolution du coût de la vie. L'indice reflète avec exactitude le prix d'un panier-type de marchandises et de services, censé représenter celui d'un ménage moyen. Or, dans la réalité, le panier évolue constamment: les produits changent de qualité, le consommateur saute d'un produit à l'autre, d'un magasin à l'autre, des nouveautés surgissent chaque jour. En conséquence, le coût de la vie, à niveau constant de confort, augmente moins rapidement que le coût du panier-type. Les chercheurs américains estiment qu'il y a une différence de 1,1% entre «indice des prix» et «coût de la vie». Les statisticiens suisses, qui ont une manière plus mobile de calculer le prix du panier-type estiment que la différence ne dépasse pas 0,6%.

Impact sur les salaires

L'Office fédéral de la statistique continuera de publier un indice des prix sur la base du panier-type. Mais les employeurs auront des arguments, dans les négociations salariales, pour revoir à la baisse les indexations, là où elles existent encore. L'USS tonne déjà contre la transposition en Suisse des trouvailles statistiques américaines.

On peut comprendre les craintes de l'Union syndicale. Mais d'autres volets de la réforme annoncée par l'Office fédéral de la statistique peuvent leur offrir des armes nouvelles. Les nouvelles techniques permettront de calculer

toute une série d'indices ciblés sur différentes catégories de la population. Le panier de dépenses d'une vendeuse, mère d'une famille monoparentale, n'est d'évidence pas le même que celui d'un directeur. Les syndicats affirment que les bas revenus ont un panier qui renchérit plus rapidement que celui des riches et qu'il conviendrait, par simple équité, d'indexer plus généreusement les salaires du bas de l'échelle. Avec l'introduction des indices multiples, les syndicats pourront exiger de Berne le calcul d'un indice spécifique pour les bas revenus. Les représentants des locataires pourront demander l'élaboration d'un indice partiel, comme le suggérait récemment *Domaine public* (voir DP n° 1383, «Indexation à un indice épuré»). Les rentes pourraient être adaptées à un indice reflétant les dépenses des retraités.

Des statistiques «à la carte», basées sur des méthodes fiables, devraient permettre une conduite plus précise de l'activité économique et une répartition sociale plus équitable. Dans la limite, bien sûr, du rapport de force des partenaires sociaux. Pour l'heure, les syndicats qui ne sont pas au zénith de leur puissance, préfèrent se cramponner à la règle simple et traditionnelle de l'indexation au bon vieil indice unique des prix à la consommation. *at*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

Jean-Claude Favez (*jcf*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*jj*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression: IAM SA,

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

Site: <http://www.domainepublic.ch>

CCP: 10-15527-9

La neutralité peut-elle être à la fois permanente et adaptable?

La guerre au Kosovo met à l'épreuve, une fois de plus, notre neutralité. Tout au long de ce siècle, elle a été affirmée rigoureuse dans ses principes, mais s'est révélée souple dans sa pratique. Aujourd'hui, les principes mêmes sont ébranlés. Difficile réexamen.

PLUSIEURS COMMENTATEURS ont considéré que le dernier exposé officiel sur la signification et l'interprétation de notre neutralité (Rapport du Conseil fédéral du 29.11.1993) était dépassé. Justification de cette critique. Le Conseil fédéral admettait en 1993 que des dérogations au principe de la balance égale étaient justifiées lorsque les Nations Unies décidaient d'un rétablissement de l'ordre international. Mais les frappes aériennes sur la Yougoslavie n'étaient pas autorisées par une décision du Conseil de sécurité. D'où, disaient les commentateurs, le flottement du Conseil fédéral. Le reproche est injuste. Le rapport de 1993 menait précisément une réflexion sur des situations concrètes non couvertes par l'ONU. Il vaut la peine de citer.

«Lorsque des sanctions économiques sont prises en dehors du système des Nations Unies à l'encontre d'un État qui a rompu la paix ou violé le droit international public ou d'autres engagements communs, ces mesures peuvent avoir pour fonction de rétablir l'ordre et donc de servir la paix. De telles mesures sont alors conformes au sens et à l'esprit de la neutralité. C'est pourquoi le Conseil fédéral est, en principe, disposé à participer aussi à des sanctions économiques décidées en dehors du système des Nations Unies.»

Le cas de figure, semblable à l'intervention de l'OTAN au Kosovo, est clairement envisagé. Mais la neutralité change dès lors de sens. Elle prend son interprétation littérale. Dans son «esprit», elle est identifiée au service de la paix et du droit international. Elle devient donc une politique de paix. L'«esprit» de la neutralité autorise le contraire de son principe de la balance égale.

Permanente et prévisible

Le Conseil fédéral insiste sur le caractère permanent de notre neutralité. Toute nation impliquée dans un conflit doit savoir que notre comportement sera neutre. C'est une donnée que chacun peut, par anticipation,

prendre en compte. Permanent signifie donc en toutes circonstances prévisibles pour autrui. Mais ce comportement se heurte à la volonté des nations d'établir des règles de droit, de sanctionner les criminels de guerre, de consolider un commencement de morale internationale. Dans ces situations, selon une appréciation faite de cas en cas, le Conseil fédéral adapte son comportement, étant admis que la Suisse refusera pour longtemps encore toute participation militaire à des conflits ouverts. Pour le reste nous deviendrons «imprévisibles». Il y a contradiction entre la neutralité permanente qui est amoral et l'engagement au service de causes jugées morales. La neutralité permanente – prévisible; la neutralité différenciée – conjecturale.

Les Nations Unies sont-elles en mesure de dire le droit international? Per-

sonne n'est dupe du jeu des rapports de force qui s'y déroulent. Le droit de veto exercé par les Grands au Conseil de sécurité est contraire à l'appréciation en droit des cas litigieux. Mais cette règle d'unanimité garantit, vu les intérêts à la fois communs et contradictoires, un jugement équilibré et favorable à la paix. C'est un repère.

Plus sûr. L'évolution de l'Union européenne qui veut affirmer sa politique extérieure commune. Elle s'orientera, de plus en plus, par souci d'équilibre entre ses membres, vers une politique de neutralité. Elle renouvellera une expérience que la Suisse a faite dans sa propre histoire. Aussi l'on peut imaginer une convergence entre l'évolution probable de la politique de neutralité active de l'Union et la politique de neutralité souple de la Suisse. À long terme, c'est le repère le plus sûr. *ag*

NOTE DE LECTURE

Le tournant des années nonante

RAREMENT LES PAYS européens connaissent tant de réformes et d'innovations que celles qui ont vu le jour dans les années 90. La construction européenne, la globalisation des marchés ou la privatisation des services publics ont contribué à modifier considérablement non seulement les identités nationales mais aussi le rôle de l'État.

La Suisse, malgré son isolement, a elle aussi été touchée par le vent du changement: réforme de la politique agricole, de la fiscalité avec l'introduction de la TVA, révision de la Loi sur les cartels, de l'assurance chômage, révision de la Loi sur le travail, de la Loi sur l'assurance maladie, libéralisation des PTT ou encore réforme des CFF.

Un livre, dirigé par André Mach, assistant en sciences politiques à l'Université de Lausanne, analyse secteur par secteur les réorientations fondamentales inscrites dans la Suisse des

années 90. L'ouvrage réunit les travaux d'une dizaine d'étudiantes et d'étudiants consacrés aux politiques publiques. De la révision de l'assurance chômage à la révision de la Loi sur les cartels en passant par les réformes engagées dans les CFF ou en politique agricole, les mécanismes de décision sont mis en lumière. Revitaliser l'économie suisse, adapter les réglementations suisses à l'échelle des accords internationaux ou européens, réévaluer la fonction redistributive de l'État, améliorer le fonctionnement des mécanismes du marché, tels furent les objectifs prioritaires du gouvernement dans les années 90. Un ouvrage essentiel pour qui veut comprendre l'histoire récente des politiques publiques. *gs*
Globalisation, néo-libéralisme et politiques publiques dans la Suisse des années 1990, sous la direction d'André Mach, Seismo, Zurich, 1999.

Un programme plus imaginatif, mais plus dur

Des cantons lémaniques à Neuchâtel, les remèdes divergent quant aux moyens à adopter pour améliorer les finances publiques.

Mais le diagnostic est aussi moins inquiétant chez nos voisins neuchâtelois.

Explications.

TOUS LES CANTONS romands sont à la recherche de mesures d'économies. Genève et Vaud se sont lancés dans l'étrange exercice de la table ronde, échec ici, possible succès là. Naturellement chacun sait que le retour à une meilleure fortune fiscale est la seule vraie manière de réduire peu à peu la dette publique.

Le canton de Neuchâtel a choisi la voie d'une planification financière à l'horizon 2002. Pourtant, à l'aune lémanique, la situation de ce canton semble plutôt souriante: un déficit prévisible de 70 millions de francs chaque année jusqu'en 2002. Les autorités neuchâteloises souhaitent ramener cette somme à moins de 20 millions. Les mesures prévues touchent la fonction publique, les subventions, la fiscalité ainsi que les structures de l'administration cantonale.

L'indexation des salaires de la fonction publique neuchâteloise était plafonnée dès 80000 francs de traitement de base depuis 1997. Cette mesure devait arriver à échéance fin 1999. Le plafonnement sera maintenu pour les salaires de plus de 100000 francs en 2000 et de plus de 120000 francs en 2001.

Le domaine des transferts

La répartition des cotisations de la caisse de pension change pour les trois prochaines années. Elle est pour l'instant de 8% pour les assurés et de 11% pour l'employeur. Elle va passer à 8,5% pour l'employé et elle est réduite d'un demi-point, de 11 à 10,5% pour l'État. Cette proposition brise un tabou.

La répartition du financement des caisses de pension est souvent considérée en Suisse comme une donnée de base intangible. La mesure neuchâteloise ne change pas le montant versé pour chaque salarié, mais elle contraint celui-ci à une épargne supplémentaire. Cette proposition devrait rapporter à l'État environ 1 800 000 francs en 2002.

Dans le domaine des transferts, la planification financière prévoit la suppression des subventions pour la transformation et l'amélioration des maisons pour personnes âgées. Le fait que bien des pensionnaires soient à même de supporter les coûts de pension supplémentaires qui en résulteront est

l'un des arguments utilisés. L'aide à la pierre sera remplacée par une aide à la personne pour les pensionnaires dont les ressources sont insuffisantes.

Les établissements pour personnes âgées sont souvent, on ne l'ignore que trop, des affaires très florissantes. Il semble en effet plus légitime d'aider les pensionnaires plutôt que de financer les travaux des propriétaires.

Économie sur les subsides à l'assurance maladie

Si la suppression des subsides pour les cours de répétition de la protection civile risque peu de provoquer des protestations, il n'en va pas de même de la proposition de transformation du mode de calcul des subventions destinées à réduire les primes d'assurance maladie. Aujourd'hui, le barème de l'aide à la réduction des primes s'exprime en pour-cent de la prime facturée. Le projet cantonal consiste à passer à un montant forfaitaire. L'augmentation des primes ne se traduira plus par une augmentation automatique de la subvention.

Un paquet de mesures fiscales est également prévu. Parmi elles, la non-compensation de la progression à froid. Cette expression fleure bon les années d'inflation. Mais, en 1993, le Grand conseil a décidé que la correction de la progression à froid était suspendue tant que l'indice des prix ne se serait pas accru de cinq points par rapport à son niveau d'alors qui était à 100,4. En avril 1999, l'indice est à 104,7 et il atteindra sans doute la barre fatidique des 105,4 avant la fin de l'année. Le Conseil d'État prévoit donc de prolonger la mesure jusqu'à la nouvelle législation fiscale qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le gain escompté est de quinze millions par année. Parmi les autres mesures fiscales annoncées, mentionnons l'introduction d'une taxe sur l'eau potable destinée à financer la protection des eaux.

Que dire du programme neuchâtelois? Comme toujours un peu plus imaginatif, plus dur et plus consensuel que chez les lémaniques. Passera-t-il la rampe et sera-t-il efficace? Avouons notre incapacité à répondre. Mais Neuchâtel a souvent été exemplaire. Le sera-t-il encore une fois? *ig*

La recherche doit rester libre

Les forces vont être rassemblées pour créer un réseau universitaire international à Genève. L'idée est bonne, même si quelques doutes subsistent.

DEPUIS DES DÉCENNIES, l'Institut des Hautes Études internationales, l'Institut universitaire d'études du développement, l'Institut œcuménique de Bossey, bien qu'indépendants, représentent l'ouverture internationale traditionnelle de l'Université de Genève. Pionniers dans leur domaine – étude des relations Est-Ouest, dialogue Nord-Sud ou œcuménisme –, ces instituts périphériques s'essouffent face à la concurrence internationale et même nationale. Un changement de direction à la tête des Hautes Études internationales, les réticences des principaux bailleurs de fonds – Confédération et canton de Genève –, la volonté de soutenir la vocation internationale de Genève ont relancé l'idée déjà ancienne d'un rapprochement entre ces institutions et avec les organisations internationales.

Directement impliquée dans le financement de ces institutions, la Confédération, et en particulier Charles Kleiber,

a pu aller de l'avant dans ce dossier sans se heurter a priori aux obstacles qui hérissent la *via dolorosa* du secrétaire d'État à la science et à la recherche. Ainsi est né le RUIG, réseau universitaire international de Genève. Une mise de fonds de chaque partenaire, un engagement de leurs autorités permettent de créer un réseau de recherche et de formation qui touchera notamment des thèmes prioritaires comme le développement durable, le droit humanitaire, les études asiatiques.

Ne pas sacrifier la recherche

L'entreprise est d'intérêt national. La politique extérieure de la Confédération a impérativement besoin d'un sérieux apport en matière grise, en informations et en réflexions, si l'on veut éviter de végéter dans la nostalgie de la neutralité après le dépassement inévitable du rapport de 1993. Certes des efforts dans ce sens existent à travers les

programmes nationaux ou prioritaires du Fonds national, mais cela ne suffit pas. Car ces domaines exigent un travail de longue haleine, une recherche interdisciplinaire et un dialogue permanent entre chercheurs et décideurs.

Les décisions prises jusqu'à maintenant n'ont pas levé tous les doutes suscités par la création du RUIG. Si ce dernier doit devenir une véritable priorité, il faut alors éviter de le confondre avec les institutions et programmes d'incitation que la Confédération et le Fonds national de la recherche scientifique fabriquent à tour de bras. Et si l'on attend de cette mise en réseau qu'elle soit vraiment créatrice de nouveauté, c'est-à-dire utile, il faut encore que la recherche libre, fondamentale, y trouve sa place, toute sa place, et qu'elle ne soit pas sacrifiée, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, aux travaux dont on attend des résultats concrets que l'on croit immédiatement utiles. *jcf*

FORMATION CONTINUE

Un désordre dommageable

PERSONNE NE CONTESTE la nécessité pour chacun d'adapter ses connaissances de base et d'acquérir de nouvelles compétences. Cette exigence résulte aussi bien de l'évolution du marché du travail que du vieillissement de la population active et du retour en emploi d'un nombre croissant de femmes. La formation continue se révèle aussi nécessaire pour rester intégré à une société en changement rapide.

Améliorer l'accès

Pourtant ni les systèmes de formation ni le cadre politique ne prennent suffisamment en compte cette exigence. En Suisse, la formation continue reste l'apanage des personnes disposant déjà de la meilleure formation de base et occupant des postes de responsabilité dans leur vie professionnelle. Une partie importante de la population – environ 60% – reste sur la touche, plus

encore en Suisse romande et au Tessin. Afin d'améliorer l'égalité des chances économiques et sociales, il y a donc beaucoup à faire pour faciliter l'accès à la formation continue. Par exemple en proposant des filières spécifiquement destinées à des groupes particuliers, les femmes et les personnes faiblement qualifiées notamment.

L'offre de formation est extrêmement diversifiée et pour l'essentiel proposée par le secteur privé. Mais trop de cours ne correspondent pas à des critères de qualité suffisants; sur ce marché, les requins ne manquent pas pour qui la demande de formation est l'occasion de profits faciles.

La reconnaissance de la formation continue comme partie intégrante du système global de formation appelle un effort financier et régulateur de la part de l'État. Alors que cantons et Confédération investissent chaque année vingt-deux milliards de francs

pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ils ne soutiennent la formation continue qu'à raison de 350 millions de francs. Incombe dès lors aux collectivités publiques la tâche de fixer un cadre général, d'appuyer la recherche dans ce domaine, d'assurer le contrôle de la qualité et d'encourager les expériences pilote, par exemple le chèque formation et la formation à distance.

La Constitution et la loi

La nouvelle Constitution fédérale permet à l'État central de prendre des mesures complémentaires à celles des cantons en faveur de la formation des adultes. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre cette compétence. Et la révision en cours de La loi sur la formation professionnelle devrait également être l'occasion de valoriser la formation continue. *jd*

Carton rouge pour le Conseil fédéral

Décidément la politique d'asile manque de cohérence.

MME METZLER A indiqué qu'elle entendait diminuer l'*Attraktivität* de la Suisse pour les réfugiés du Kosovo, et que cela passait par la diminution de l'accès à la formation. Or c'est pourtant l'inverse qu'il s'agirait de mettre en œuvre. En offrant une formation aux Kosovars, de l'école enfantine à l'université, on facilite la reconstruction du Kosovo et on limite le risque de criminalité pendant le séjour des jeunes Kosovars en Suisse. Le droit à la formation vaut pour tout le monde, y compris pour les Kosovars.

La notion même d'*Attraktivität*, difficilement traduisible, dénote un emprunt inadéquat au vocabulaire de la promotion économique: l'*Attraktivität* de la Suisse ne dépend pas du fait que les Kosovars sont bien traités en Suisse, mais au contraire du caractère peu *attraktiv* de la vie des personnes déplacées par le nettoyage ethnique. Les liens existant entre la Suisse et le Kosovo

sont aussi un héritage de l'immigration de nombreux saisonniers dans les années quatre-vingt.

Pour justifier sa politique, la nouvelle conseillère fédérale a encore aggravé son cas: en affirmant, au cours d'une conférence de presse en compagnie de Messieurs Deiss et Ogi, vouloir anticiper une vague de xénophobie, elle contribue largement à la générer; en voulant parer Blocher, radicaux et PDC entrent en réalité dans son jeu...

Peut-être inspirée par son ancien métier de ministre des Finances à mi-temps en Appenzell, Mme Metzler a affirmé que 60000 Kosovars représentent le maximum de ce que la Suisse peut accueillir. Un dépassement mettrait selon elle en péril les finances de la Confédération! Quand on sait que les comptes de la Confédération étaient équilibrés l'année passée, cela laisse songeur.

Enfin, *last but not least*, le Conseil fédéral a imaginé le concept de *War-*

teräume, littéralement «salles d'attente», pour décrire l'espace dans lequel les réfugiés surnuméraires seraient parqués en attendant de pouvoir entrer dans le système légal de l'asile. Il a été précisé qu'il ne s'agissait pas de *Lager*, ce qui devrait nous rassurer. En effet, le vocabulaire utilisé était assez proche de celui de la régulation hydrique du niveau des cours d'eau, dont on a abondamment parlé à la fonte des neiges ce printemps.

Quant à Joseph Deiss, il a reçu la mission d'aller convaincre les pays de l'UE et de l'OTAN d'accueillir une partie des réfugiés dont nous ne voudrions pas. On imagine l'accueil des gouvernements européens qui dépendent des milliards pour mettre sur pied une force d'interposition et un plan de reconstruction devant permettre aux Kosovars de rentrer à la maison. Oui, décidément la barque est pleine, mais c'est celle de l'incohérence du Conseil fédéral. rn

FÉMINISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Quelle grammaire, ma mère!

LA QUESTION TARAUDE tous ceux, pardon toutes celles et tous ceux qui considèrent que la langue française doit représenter le faible et le fort, le ying et le yang, l'homme et sa côte, la femme et l'ombre de son ombre: comment s'adresser aux hommes et aux femmes simultanément sans tordre notre belle grammaire française?

Rude question. Expérience faite, l'expression orale s'offre plus facilement à l'innovation. Citoyenne, citoyen, électrice, électeur, travailleuse, travailleur... la parité commence à peine à entrer dans les mœurs. L'effort est à portée de toute tribune et tribun populaire, même si l'exercice exige une concentration sans faille, au risque de perdre le fil du sujet, en butant sur un genre oublié. Heureusement quelques expressions sont unisexes. Le «camarade» est extrêmement pratique, quoique très connoté, voire totalement

inadéquat suivant la nature de l'assemblée. «Chers collègues» et «chers amis» ne prêtent à aucune confusion: à consommer sans modération.

Mais la féminisation de la langue française se corse quand on passe à l'écrit. Comment transcrire l'égalité des sexes dans un article, un programme politique, ou une offre d'emploi? Exemples en quelques strophes.

• *Debout les damné-es de la terre, debout les forçat-es de la faim.* Les petits points, c'est léger, suspendu et discret. D'accord. Mais le féminin, symbolisé par le «e» semble perdu au milieu des voyelles et des consonnes, orphelin du mot qui le relie au sens de la phrase.

• *Il n'est pas de sauveur-euse suprême, ni dieu-éesse, ni César-e, ni tribun-e, producteurs-trices, sauvons-nous nous-mêmes.*

C'est de loin la pire des solutions. La phrase devient cicatrice pour la femme, hachure pour l'égalité.

• *Hideux(ses) dans leur apothéose, les rois(eines) de la mine ont-ils(elles) jamais fait autre chose que dévaliser le travail...*

La parenthèse est aujourd'hui abandonnée: les femmes s'y sont senties enfermées, exilées, exclues.

• *OuvrierEs et paysanNEs, nous sommes le grand parti des travailleurSEs.*

Cette version-là tint longtemps le haut des pavés (surtout syndicaux). Mais la femme passe soudain de l'existence à l'hypertrophie. On ne voit plus alors qu'une haie de majuscules, comme une armée vaguement menaçante.

L'égalité par la grammaire n'est donc pas à portée de main. D'autres combats le sont, plus importants encore. Par exemple, que lundi 14 juin, à l'anniversaire commémorant la grève de 1991, les femmes puissent fêter l'acception par le peuple de l'assurance maternité. gs

Au fond, savons-nous tester les dangers des aliments ?

Un an exactement après le vote sur l'initiative pour la protection génétique, le débat sur les dangers des plantes transgéniques pour notre santé et pour l'environnement est relancé par des résultats inquiétants d'expériences de laboratoire. Le sont-ils vraiment ?

ARPAD PUSZTAI DE l'Institut écossais Rowett Research nourrit des groupes de rats, soit avec des patates (cuites) conventionnelles, soit avec des patates transgéniques (insertion d'un gène pour une protéine toxique du perce-neige). Et effectivement, les rats qui ont consommé les secondes ont une santé et des défenses immunitaires bien diminuées, mesurées par exemple au poids de différents organes. CQFD ?

Pas tout à fait, car les rats n'aiment pas les patates, qu'elles soient transgéniques ou non. Tous ces rongeurs étaient donc mal nourris, et sérieusement mal nourris. On ne peut pas faire de la bonne toxicologie lorsque les animaux contrôles sont eux-mêmes malades. (Les rats n'aiment pas non plus spontanément le Bourgogne et les Marylong, ce qui nous a valu un fleuve de recherches douteuses sur l'alcool et la nicotine). Si l'on sait en effet bien déterminer la toxicité d'un composant isolé – prenons la dioxine – en recourant à des tests de dosage létal par exemple, évaluer les effets de santé d'un aliment, à composition complexe, dépendant de la préparation, est une science qui n'est pas encore standardisée, encore moins maîtrisée. Généralement, on ne parvient pas à faire avaler suffisamment de nourriture à tester aux rats pour en analyser les effets; la sensibilité des tests sur des rats de laboratoire est donc insuffisante pour confirmer ou infirmer la toxicité d'un fruit ou d'un légume. Conséquence pratique, beaucoup de produits toxiques restent autorisés et peuplent nos cuisines: noyaux de pêche, haricots crus ou patates non cuites.

Le maïs et les papillons

Prenons maintenant le maïs transgénique Bt, conçu pour présenter dans chaque partie de la plante une toxine bactérienne qui tue un ravageur appelé la pyrale, habitué à fréquenter la plante. Si l'on asperge des feuilles d'*Asclepias curassavica* (l'herbe de Madame

Bouin, ou encore l'Ipéca d'Haïti) de pollen de ce maïs transgénique, les larves du papillon monarque rongeant ces feuilles perdent rapidement du poids et connaissent une mortalité bien plus élevée que les larves rongeant des feuilles aspergées de pollen de maïs conventionnel. Les plantes transgéniques sont donc un danger pour l'environnement. CQFD ?

Et l'agriculture intensive ?

Pas tout à fait. Reconnaissons d'abord un problème majeur dans la biotechnologie végétale: l'essentiel de la recherche et du développement se fait dans les laboratoires privés et l'information sur ces nouvelles plantes est une proche parente du marketing. Dans notre cas, le seul message consistait à prouver l'efficacité contre le ravageur; mais il n'y a pas de pesticide sélectif qui puisse trier entre insectes nuisibles (pyrale) et non nuisibles (monarque), comme le montre d'ailleurs l'usage des insecticides classiques. Il n'est donc pas surprenant que le pollen du maïs Bt ait eu des effets délétères sur ces larves. Cela ne prouve pas pour autant que les plantations de maïs Bt soient dangereuses pour l'environnement. Il faudra pour cela les comparer aux méfaits sur l'environnement de l'agriculture intensive classique, ayant recours aux pesticides. Les *asclepias* étant des mauvaises herbes envahissantes, elles sont impitoyablement sprayées à l'insecticide, et comme les larves de monarque s'en nourrissent exclusivement, l'agriculture conventionnelle menace dramatiquement le papillon monarque. « Si j'étais un insecte utile », dit le directeur de l'Institut botanique de Berne, Klaus Ammann, « je me cacherais en bordure d'un champ de maïs transgénique plutôt qu'en bordure d'un champ traditionnel ». Nous n'avons pas pu, ou pas voulu, évaluer systématiquement les effets de l'agriculture intensive sur l'environnement, et ceci nous fait défaut maintenant: nous n'avons pas

d'aune à laquelle mesurer les effets environnementaux des plantes transgéniques.

Il est sage d'exiger la preuve que plantes et aliments transgéniques sont sûrs, mais sans un système rationnel pour tester la nourriture conventionnelle et l'agriculture intensive, cela ne sera guère possible. ge

Pour le papillon monarque, *Nature*, 20 mai 1999, p. 214.

Pistes

L'Hebdo (27.5) publie en page 53 une colonne sur l'ambigu Duttweiler. Les sources sont aux Archives fédérales. En fait, ces citations et la caricature se retrouvent aussi à la page 11 d'une brochure intitulée *Illusions et réalités Migros*, éditée par un Comité d'action en faveur d'une économie équilibrée, dont l'éditeur responsable, Jean Grec, habitait Lutry. Il y avait encore d'autres citations, notamment une déclaration faite le 8 février 1945, donc avant la fin de la guerre, au cours d'une assemblée commune zurichoise de l'Alliance des indépendants et du Parti suisse du travail. Il fut un temps où ces citations circulaient pour tenter de freiner l'expansion de Migros. On connaît le résultat.

Les contacts de Duttweiler avec la Ligue du Gothard, un centre de résistance civique fondé en été 40 qui réunissait des syndicalistes vaudois, des gens de droite et des militants du Réarmement moral, étaient publics. Il suffit de consulter le *Manuel de l'Alliance suisse des indépendants*, de 1942, pour s'en convaincre.

Il serait intéressant de chercher à quel moment une question, dont les anciens se souviennent, recommence à intéresser leurs petits-enfants? cfp

Profil égyptien

Invitation au voyage et au mariage.

C'EST EN VIDANT ma valise que je retrouve ses coordonnées. Adresse, E-mail, téléphone et fax en lettres cuivrées sur papier vergé. Ahmed est un homme organisé. Il y a un mois, nous avons partagé quatre heures de nos vies, le temps d'un vol vers l'Afrique. Communiquant à l'ancienne, sans autre média que nos voix, nous nous sommes bien entendus. À l'arrivée au Caire, nous nous sommes séparés, des promesses pleines les poches. Dans l'avion, notre conversation m'avait paru superficielle, ses propos désinvoltes et parfois renégats. Toute à mes découvertes nilotiques, je les ai vite oubliés. Je viens de rentrer et là, devant sa carte de visite, ils me reviennent, étonnamment précis. Pareils et pourtant différents.

Aéroport de Zurich. Installée dans mon airbus, sanglée serré dans mon siège couloir, *Guide Bleu* sur les genoux, je prie pour que la place d'à côté reste libre: où que je sois, les voisines bavardes et les voisins collants sont pour moi. Raté! Ahmed est en retard, essoufflé d'avoir couru dans les dédales de son transfert. Quinquagénaire, moustache et tempes argentées, costume de lin et chronographe suisse, il s'excuse, me propose galamment son hublot. Que je refuse froidement.

– *You know Cairo already?* Son anglais roule les r comme la Méditerranée les vagues. Regard franc, l'œil, une datte, le sourire, un croissant aux amandes. Radoucie, je lui avoue que c'est la première fois.

– Vous allez avoir un choc, cette ville est folle, Madame. Inhabitable, ingérable, corrompue, gangrenée de constructions sauvages, couverte d'ordures, douze millions d'habitants officiellement, probablement deux ou trois de plus, miséreux arrivés des campagnes, incultes, chômeurs de père en fils...

– *Les gueux* de Naguib Mahfouz, votre prix Nobel de littérature.

– Je lis très peu, malheureusement. Pas le temps. Je suis un *self made business man*, Madame. Parti de rien, j'ai commencé par laver la vaisselle dans une pizzeria à Los Angeles. Aujourd'hui, je possède trois restaurants «bio» et une entreprise de conseil en nutrition naturelle. À Panama City, en Floride.

Suit un vibrant éloge du système libéral américain. Ahmed en rajoute.

«Là-bas, si on veut, on peut», pensée positive, alimentation saine et médecine holistique en dignes successeurs de la méthode Coué. Je l'arrête, évoque dans le désordre les «loosers», la société à deux vitesses, le matérialisme, l'individualisme forcené, mais mes objections n'ébranlent nullement sa foi de converti.

– J'ai émigré en 1972, Madame, et je ne l'ai pas regretté une seconde. J'ai les deux passeports mais jamais je ne pourrais revivre en Egypte. J'y garde assez de relations, dans l'import-export notamment, pour me rendre compte de ses problèmes. Ils sont structurels, insolubles. La surpopulation, d'abord. L'incurie du système d'éducation, ensuite, l'instituteur à peine mieux payé que l'ouvrier, l'analphabétisme à 40% de taux avoué, ridicule... et puis l'immobilisme des administrations, la pléthore des fonctionnaires, le bakchich du bas en haut de l'échelle, désespérant... se battre contre des moulins,

«Ahmed, lui, chuchote ses prières»

non merci! Il faudrait être un saint. Ou un coopérant étranger. Je remonte souvent dans le Delta, voir mes parents et les quelque vingt personnes que j'entretiens et qui dépendent entièrement de moi. Nous sommes deux millions et demi à nous être ainsi expatriés. On parle toujours du tourisme, du Canal de Suez, mais sans nous, Madame, ceux du Golfe, du Moyen Orient et d'ailleurs, sans notre apport d'au moins cinq milliards de dollars par année, une bonne partie des Egyptiens ne survivrait pas. Vous, évidemment, vous avez la sécurité sociale.

À la fois fière et mal à l'aise, je lui explique l'AVS. J'enchaîne sur l'assurance maternité, m'attarde à dessein sur l'épineux sujet du contrôle des naissances. Ahmed s'énerve. Il s'honore de n'avoir que deux enfants, garçon et fille, éduqués sans discrimination, tous deux médecins. Le récent désaveu officiel de l'excision des Egyptiennes par le recteur de l'Université d'Al Azhar nous amène à l'intégrisme islamique. Méprisant mon approche sociologique,

Ahmed m'accuse de modération coupable, s'enflamme au point de s'étouffer sur ses lasagnes végétariennes.

– Il faudrait les fusiller, Madame, les éradiquer systématiquement. Ils nous font honte, déconsidèrent la communauté des vrais croyants. On les sent monter partout. En Egypte, mon village d'origine est déjà atteint. Aux États-Unis même, ce porc de Ben Laden.

– Un bouc émissaire, plutôt, internationalement utile et apprécié.

– Peut-être. Mais pour Louxor, c'est lui, j'en mettrais ma main au feu.

Notre dinette achevée, nous nous accordons une longue pause. Quittant les fidèles d'Allah pour ceux d'Amon-Rê, j'essaie de mémoriser les apparences des Dieux transgéniques de l'Egypte ancienne. Ahmed, lui, chuchote ses prières, le torse oscillant à peine, tête baissée, mains ouvertes sur la poitrine. Émue par son extrême discrétion, je me surprends à lui envier cette affirmation sereine de son appartenance à la *Oumma*. Ces gestes identitaires de la foi, mécaniques et pourtant loin de toute momerie, il y a belle lurette que je les ai perdus.

– Me feriez-vous le plaisir d'assister au mariage de mon fils, demain en huit, à Alexandrie?

L'hôtesse vient nous verser le traditionnel rafraîchissement de fin de parcours. Ahmed étale ses photos de famille sur sa tablette.

– J'aurais préféré une cérémonie en Amérique, mais les fiancés y tenaient dur comme fer.

– L'éternel retour aux racines?

– Nous serons plus de trois cents personnes. J'enverrai quelqu'un vous chercher en voiture, vous n'aurez qu'à nous téléphoner.

J'ai menti, affirmant qu'à cette date, justement, je serais en croisière, on a crusade, sur le Nil.

– Une croisée, vraiment? Décidément, chez vous, les Occidentaux, c'est une manie.

Voilà! Mes vacances sont terminées, ma valise rangée et le mariage passé. Dommage. J'ai refusé une invitation dans laquelle je n'ai vu qu'une formule de politesse. Chaque contact noué en Egypte par la suite m'a prouvé que je m'étais trompée: elle venait bien du cœur et c'est tant pis pour moi.

Anne Rivier